

RAPPORT SUR LA POLITIQUE DE LIBERTÉ D'EXPRESSION DE L'UNIVERSITÉ DE HEARST

1^{er} août 2025 au 31 juillet 2026

**Campus
de Hearst**

60, 9^e Rue
Hearst (Ontario) P0L 1N0

**Campus
de Kapuskasing**

7, rue Aurora
Kapuskasing (Ontario) P5N 1J6

**Campus
de Timmins**

395, boulevard Thériault
Timmins (Ontario) P4N 0A8

uhearst.ca
1 800 887-1781

Section A : Politique de l'établissement

Vous pouvez joindre en annexe des documents supplémentaires ou des renseignements propres à votre établissement si vous le souhaitez.

Votre établissement a-t-il modifié sa politique (ou son cadre stratégique) sur la liberté d'expression depuis la publication de son rapport de 2025? Dans l'affirmative, veuillez expliquer la raison de la modification et fournir le lien vers la page où cette modification est annoncée sur le site Web de votre établissement.

L'Université de Hearst n'a pas modifié sa politique sur la liberté d'expression depuis la publication de son rapport de 2025.

Où les membres de la communauté de l'établissement (ou les invités) sont-ils dirigés lorsqu'il y a une question ou une plainte liée à la liberté d'expression concernant un événement sur le campus? Veuillez fournir les coordonnées de la personne-ressource.

Un comité de deux personnes est nommé par le rectorat et lui fait rapport :
rectorat@uhearst.ca

Quelle est la politique de votre établissement sur la tenue d'événements lorsqu'il existe des préoccupations en matière de sécurité? À votre connaissance, est-il déjà arrivé qu'une activité non reliée aux études soit annulée en raison de préoccupations liées à la sécurité ou aux coûts connexes?

Aucun cas ne nous a été signalé. Par conséquent, aucune activité non liée aux études n'a été annulée en raison de préoccupations liées à la sécurité ou aux coûts connexes.

Pour ce qui est de notre politique, elle est centrée sur ce qui suit. À l'intérieur des limites de la loi, l'Université de Hearst s'engage à appliquer les principes suivants fondés sur le *Statement on Principles of Free Expression* de l'Université de Chicago, comme l'exige une directive ministérielle :

- L'Université doit être un lieu où chacune et chacun est libre de discuter ouvertement et de poser des questions.
- L'Université endosse les principes de la liberté d'expression qui sont nécessaires dans un environnement universitaire. L'Université permet l'expression, l'examen et la contestation d'une variété d'idées et de perspectives, ce qui peut inclure des perceptions qui peuvent paraître difficiles, controversées ou même mal avisées.
- L'Université expose la population étudiante à une variété d'idées et ne doit pas tenter de les protéger contre des idées ou des opinions controversées ou offensantes.
- Bien que les membres de la communauté universitaire soient libres de critiquer et de contester les opinions exprimées sur le campus, ils ne doivent

pas entraver de façon considérable ou empêcher la liberté d'expression d'autrui.

- Les propos qui contreviennent à la loi ne sont pas autorisés, ce qui inclut, mais ne se limite pas à : l'intimidation, les menaces, la violence, le chantage ou la coercition, la diffamation ou les discours qui sont incompatibles avec le fonctionnement d'un établissement postsecondaire. L'Université prendra les mesures nécessaires et sévira si la situation l'impose, et ce, en conformité avec les politiques de l'Université de Hearst.
- La liberté d'expression est accompagnée de responsabilités comme la civilité, le respect, l'ouverture d'esprit et la tolérance.

La liberté d'expression n'est jamais sans limites. En conséquence, la politique protégera la liberté d'expression en conformité avec les politiques de l'Université, soit la *Politique contre le harcèlement, le racisme, la haine et la violence à caractère sexuel* et la *Politique sur la prévention de la violence au travail*.

Section B : Plaintes

Vous pouvez joindre en annexe des documents supplémentaires ou des renseignements propres à votre établissement si vous le souhaitez.

Entre le **1^{er} août 2025** et le **31 juillet 2026**, est-ce qu'un membre de la communauté de votre établissement (ou un invité) a déposé une plainte officielle liée à la liberté d'expression? Dans l'affirmative, veuillez fournir une description générale de la situation en question, tout en protégeant la vie privée du ou des plaignants.

Aucune plainte n'a été déposée.

S'il y a eu une plainte officielle (ou plus d'une plainte) :

Quel était l'objet de la plainte? Veuillez préciser les points litigieux (p. ex. coûts liés à la sécurité, sécurité, associations étudiantes ou groupes d'étudiants, exigences opérationnelles).

Ne s'applique pas.

Comment votre établissement a-t-il géré la ou les plaintes liées à la liberté d'expression? A-t-on suivi la procédure énoncée dans la politique? Comment la situation a-t-elle été réglée?

Ne s'applique pas.

Section C : Données sommaires

Veillez fournir les données sommaires suivantes concernant les plaintes officielles liées à la liberté d'expression qui ont été reçues par l'établissement :

Nombre de plaintes officielles reçues aux termes de la politique sur la liberté d'expression au sujet d'événements liés et non liés à l'enseignement.	Aucune (0)
Nombre de plaintes officielles examinées qui sont demeurées sans suite.	Aucune (0)
Nombre de plaintes officielles où l'établissement a déterminé que la politique sur la liberté d'expression n'avait pas été suivie comme il se doit.	Aucune (0)
Nombre de plaintes officielles aux termes de la politique sur la liberté d'expression qui ont amené l'établissement à prendre des mesures disciplinaires ou autres.	Aucune (0)
À votre connaissance, est-ce que des plaintes liées à la liberté d'expression ont été acheminées à l'ombudsman de l'Ontario?	Non

Veillez fournir du mieux que vous le pouvez une estimation du nombre d'événements non reliés aux études qui ont été organisés sur votre campus, en ligne ou en personne, entre le 1er août 2025 et le 31 juillet 2026. Cela comprend par exemple les présentations par des conférenciers invités, les événements sportifs, les rassemblements, les affaires étudiantes et les activités de la vie étudiante ainsi que les conférences, par opposition aux événements courants tenus dans le cadre d'un programme d'études ou d'un cours.

En ce qui concerne le nombre d'événements non reliés aux études qui ont été organisés sur nos campus, en ligne ou en personne, entre le 1er août 2025 et le 31 juillet 2026, l'Université estime avoir tenu environ 40 activités ou séries d'activités. Ce nombre comprend certaines activités récurrentes, comptabilisées comme des séries d'activités plutôt que comme des occurrences individuelles.

Activités intercampus :

- 21 et 22 septembre 2025 : Regroupement et Unilympiades au Camp Ongrandi à Moonbeam - activité avec la nouvelle cohorte étudiante.
- 12 octobre 2025 : Séance d'information offerte par l'équipe du Bureau de l'international sur le permis de travail postdiplôme.
- 19 décembre 2025 : Bal de Noël au Pub Notre Place de Hearst.
- 6 février 2026 : Séance d'information offerte par l'équipe du Bureau de l'international sur le permis de travail postdiplôme.
- 14 février 2026 : Soirée découverte de la musique sous le thème « Bring the love ».
- 28 février 2026 : Souper-partage multiculturel sur chacun des campus (Hearst, Kapuskasing et Timmins).
- 6 mars 2026 : Journée de ski et activités hivernales au Mont Rémi.
- 25 mars 2026 : Randonnée en motoneige avec les bénévoles du Club des As de Moonbeam.
- 11 avril 2026 : Soirée mosaïque en collaboration avec le Collège Boréal et le Centre des arts de Hearst.
- 25 avril 2026 : Bal de fin d'année en collaboration avec l'association étudiante de l'Université de Hearst.
- Activités récurrentes :
 - Tous les mercredis du 2 septembre au 26 juin 2026 : Ateliers de développement professionnel en ligne.

Campus de Hearst :

- 25 septembre 2025 : Levée du drapeau et célébration de la journée franco-ontarienne.
- 30 septembre 2025 : Rencontre et discussion pour souligner la journée de la vérité et de la réconciliation.
- 22 janvier 2026 : Séance d'information animée par le Bureau de l'international sur les conditions liées au permis d'études dans le cadre des journées d'orientation à Hearst.
- 19 février 2026 : Souper et rencontre sur le campus pour participer à la table ronde pour le Mois de l'histoire des Noirs.
- 28 avril 2026 : Séance d'information sur la voie vers la résidence permanente animée par Stéphanie Cotnoir de la Société de développement économique de l'Ontario (SÉO).
- Avril 2026 : Simulation d'entrevue avec casques virtuels.
- 11 juin 2026 : Dévoilement des armoiries officielles de l'Université de Hearst.
- Activités récurrentes :
 - Club de cinéma : Tous les jeudis pour la population étudiante et ouvert au grand public.

- Club de divertissement : Tous les mercredis soir (jeux, sorties communautaires diverses).
- Une activité par mois lors d'un vendredi, en fin de bloc de cours (exemple : sortie au bowling, patinage, raquette, glissade suivie d'un souper commun).

Campus de Kapuskasing :

- 13 septembre 2025 : Business Awards Gala de la Northern Corridor Chamber of Commerce.
- 25 septembre 2025 : Levée du drapeau et célébration de la journée franco-ontarienne.
- 30 septembre 2025 : Rencontre et discussion pour souligner la journée de la vérité et de la réconciliation.
- 27 novembre 2025 : Initiation au curling à l'aréna de Kapuskasing.
- 23 janvier 2026 : Rencontre au club Kap Nordic Skiers pour une randonnée de ski de fond.
- 28 janvier 2026 : Séance d'information sur le permis de travail donnée par l'équipe du Bureau de l'international à la nouvelle cohorte étudiante.
- 30 janvier 2026 : Pièce de théâtre du groupe Méli-Mélo au Centre de loisirs.
- 19 février 2026 : Souper et rencontre sur le campus pour participer à la table ronde pour le Mois de l'histoire des Noirs.
- 29 avril 2026 : Séance d'information sur la voie vers la résidence permanente animée par Stéphanie Cotnoir de la Société de développement économique de l'Ontario (SÉO).
- Activités récurrentes :
 - Club Action-communautaire : Tous les jeudis (activités de bénévolat ou sorties communautaires).
 - Une activité par mois lors d'un vendredi, en fin de bloc de cours (exemple : sortie au bowling, patinage, raquette, glissade suivie d'un souper commun).

Campus de Timmins :

- 25 septembre 2025 : Levée du drapeau et célébration de la journée franco-ontarienne.
- 30 septembre 2025 : Rencontre et discussion pour souligner la journée de la vérité et de la réconciliation.
- 15 novembre 2025 : Participation à la parade de Noël de la ville de Timmins.
- 27 novembre 2025 : Souper culturel pour souligner la semaine nationale de l'immigration francophone.
- 19 février 2026 : Table ronde pour discuter d'une variété de thèmes liés au Mois de l'histoire des Noirs (participation virtuelle des autres campus).

- 20 février au 1 mars 2026 : Participation étudiante au Carnaval d'hiver du Centre culturel La Ronde.
- 30 avril 2026 : Séance d'information sur la voie vers la résidence permanente animée par Stéphanie Cotnoir de la Société de développement économique de l'Ontario (SÉO).
- 7 mai 2026 : Timmins Chamber of Commerce Nova Awards.
- Activités récurrentes :
 - Club de cinéma : Tous les jeudis pour la population étudiante et ouvert au grand public.

Commentaires de l'établissement (le cas échéant).

Aucune plainte ni aucun incident en lien avec la liberté d'expression n'ont été portés à l'attention des responsables de ce dossier à l'Université de Hearst pendant toute cette période, que ce soit dans le cadre de nos programmes d'études ou de nos activités publiques ou parascolaires.

Par conséquent, nous estimons que notre politique actuelle remplit adéquatement son mandat.